95 / 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL SEANCE DU 26 AOUT 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six août à dix huit heures

le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. René LACABE, Maire

Etaient présents : Mesdames BELLECAVE, DUREN et TOUJAS

Messieurs BIROU, CHAMBORD, ESCOFET, GRACY, HAGET, LADEBESE,

MARSZALCK, MERCEUR et VIGNASSE

Etaient absents: Madame BELLECAVE, Messieurs CAMGRANG et PREIRA DE

OLIVEIRA

26/08/2015 / 01 OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE: TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Maire fait part à l'assemblée des tarifs fixés par la commune de Monein pour son restaurant scolaire pour l'année 2015/2016. Le restaurant scolaire de Monein est aussi le fournisseur du restaurant scolaire de Pardies.

Invité à se prononcer le Conseil municipal,

➤ **DECIDE** d'appliquer au restaurant scolaire de Pardies les tarifs du restaurant scolaire de Monein fournisseur des repas pour l'année scolaire 2015/2016 à savoir:

FORFAITS	Primaire €	Maternelle €	Adulte €
1 ^{er} trimestre	152	127	198
2 ^{ème} trimestre	152	127	198
3 ^{ème} trimestre	125	108	146
TICKETS	4,20	3,75	5,20

26/08/2015 / 02 OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 5 EMPLOIS

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cinq emplois à compter du 1^{er} septembre 2015 suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

- un 1^{er} emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 9 heures à 17 heures 30 minutes hebdomadaires,
- un 2nd emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 13 heures 33 minutes à 16 heures 50 minutes hebdomadaires,
- un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 22 heures 50 à 27 heures 50 minutes hebdomadaires,
- un emploi permanent d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles dont le temps de travail serait porté de 32 heures à 33 heures hebdomadaires,
- un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 32 heures à 33 heures hebdomadaires,

96 / 2015

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorables des deux collèges composant le Comité Technique Intercommunal rendu le 30 juin 2015 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} septembre 2015 :
- de 32 heures à 33 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
- de 32 heures à 33 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.
 - ▶ **DECIDE** la suppression, à compter du 1er septembre 2015 :
- d'un 1^{er} emploi permanent à temps non complet (9 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

 d'un 2nd emploi permanent à temps non complet (13 heures 33 minutes
- hebdomadaires) d'adjoint technique de 2ème classe,
- d'un emploi permanent à temps non complet (22 heures 50 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - **DECIDE** la création, à compter de cette même date :
- d'un 1er emploi permanent à temps non complet (17 heures 30 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- d'un 2nd emploi permanent à temps non complet (16 heures 50 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- d'un emploi permanent à temps non complet (27 heures 50 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2ème classe.
 - **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

26/08/2015 / 03 : URBANISME: CLOTURES ET FACADES

Le Maire rappelle à l'assemblée que le PLU a été approuvé.

Il souligne l'importance de la maîtrise des opérations d'urbanisme notamment celles concernant les travaux de clôtures et les ravalements de façades engagés par les administrés de la Commune.

Il propose ainsi que ces travaux soient soumis à autorisation préalable lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme déposés.

Invité à se prononcer le Conseil municipal,

> DECIDE de soumettre les travaux de clôtures et ravalement de façades à autorisation préalable

26/08/2015 / 04 : DENOMINATION CHEMIN COMMUNAL EXISTANT

Le Maire expose la demande de Monsieur VIGNASSE Jean -Michel de donner un nom au chemin communal, représentant la voie communale d'accès au site de valorisation des gravats de la société LAFITTE (Plan ci-joint)

Ce chemin pourrait prendre la dénomination suivante : Chemin PEYRERE

Invité à se prononcer le Conseil municipal,

DECIDE que le chemin communal, représentant la voie communale d'accès au site de valorisation des gravats de la société LAFITTE (Plan ci-joint) recevra la dénomination officielle suivante : Chemin PEYRERE

97 / 2015

26/08/2015 / 04 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAVE ET BAISES

M. le Maire rappelle que, conformément à la loi, le mandat des délégués des communes au Syndicat Intercommunal Gave & Baïse est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés. Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre des délégués tels que désignés à l'issu des élections du mois de mars 2014,

M. le Maire invite le conseil à procéder à la désignation de ces délégués.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

> DESIGNE

Délégués titulaires :

M. HAGET Robert et VIGNASSE Jean-Michel

Délégués suppléants :

M. LACABE René et GRACY Serge

26/08/2015 / 05 : DECISION MODIFICATIVE

Objet	Dépenses		Recettes	
	Depenses		Access	
	Opération et article	Somme	Chap. et article	Somme
OPERATION 27				
FOYER CLUB/BILLARD	27-2132	+ 5 000 euros		
OPERATION 36 FRONTON	36-2135	- 5 000 euros		
TOTAL		0 euros		

SEANCE DU MERCREDI 26 AOUT 2015

SOMMAIRE

- 01-RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2015/2016
- 02-PERSONNEL COMMUNAL : Modification du temps de travail de 5 emplois
- 03-URBANISME : autorisations pour clôtures et ravalement de façades
- 04- SYNDICAT GAVE ET BAISE: Représentants
- 05-Divers